

**Commission de coopération environnementale
Session du Comité consultatif public mixte n° 00-01**

**Les 23 et 24 mars 2000
Guadalajara, État de Jalisco (Mexique)**

Compte rendu de discussion

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) a tenu une session ordinaire à Guadalajara, dans l'État de Jalisco (Mexique), les 23 et 24 mars 2000, parallèlement à une séance de consultation d'intervenants sur le plan stratégique que la CCE est en train de dresser dans le cadre du projet relatif à la conservation de la biodiversité. Cette séance de consultation, qui s'est tenue le 22 mars, a été organisée dans la perspective de connaître l'opinion des peuples autochtones sur ce plan stratégique. L'ordre du jour comprenait également une discussion en plénière, organisée par le Comité consultatif national (CCN) mexicain, sur les futurs projets de la CCE ainsi que sur les nouvelles tendances environnementales en Amérique du Nord. Cette session ordinaire a également permis au CCPM et au public d'examiner l'ébauche du document intitulé *Guide : Éléments pour améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement au moyen de systèmes efficaces de gestion de l'environnement*.

Le présent compte rendu de discussion fait état des décisions prises par les membres du CCPM sur chaque point de l'ordre du jour, des activités à entreprendre et des responsabilités en matière de suivi. On trouve l'ordre du jour à l'annexe A, la liste des participants à l'annexe B, le compte rendu sommaire des discussions en plénière à l'annexe C, l'avis au Conseil n° 00-01 à l'annexe D, l'avis au Conseil n° 00-02 à l'annexe E et, à l'annexe F, la copie d'une lettre au Conseil concernant les Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) (les « Lignes directrices relatives aux communications »). On peut se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison. On peut aussi consulter ces documents sur le site Web de la Commission, sous la rubrique consacrée au CCPM, à l'adresse <<http://www.cec.org>>.

Le jeudi 23 mars 2000

Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente

La présidente du CCPM, M^{me} Regina Barba, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Guadalajara à tous les participants. Elle présente deux nouveaux membres, M. Ernesto Enkerlin, et M. Steve Owens, qui représentent respectivement le Mexique et les États-Unis, et mentionne

l'absence motivée de M^{me} Mary Simon et de M. Jonathan Scarth. Il s'agit de la première séance que M^{me} Barba préside en 2000, et elle se dit d'avis que le CCPM a un important rôle à jouer, celui de représenter la société civile et de favoriser sa participation aux efforts destinés à protéger l'environnement et à améliorer les conditions de vie des citoyens de l'Amérique du Nord. Elle souligne également la présence des représentants des Comités consultatifs nationaux (CCN) et des Comités consultatifs gouvernementaux (CCG) ainsi que celle du président du Comité consultatif public mixte formé en vertu de l'Accord canado-chilien de coopération dans le domaine de l'environnement.

Elle présente ensuite les membres du personnel du Secrétariat et incite le public à les rencontrer au cours des deux prochains jours pour se renseigner, au besoin, sur les secteurs de programme et les projets de la CCE.

Adoption de l'ordre du jour provisoire

Les membres adoptent l'ordre du jour après y avoir inscrit un point concernant l'adhésion des provinces canadiennes à l'ANACDE.

Compte rendu de la directrice exécutive

La présidente présente le directeur du Bureau de liaison de la CCE au Mexique, M. Hernando Guerrero, et mentionne qu'il remplace la directrice exécutive de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, qui ne peut être présente en raison d'autres engagements. M. Guerrero explique de façon détaillée la manière dont la CCE est structurée, étant donné qu'il s'agit d'un premier contact avec la Commission pour plusieurs participants à cette séance. Il donne ensuite des explications sur le Plan de programme de la CCE pour 2000 à 2002.

Compte rendu des représentants des CCN et des CCG

Le représentant du CCN américain, M. Robin Rosenberg, mentionne qu'il a accompli une mission diplomatique urgente et que son comité est très inquiet des modifications que le Conseil a apportées aux Lignes directrices relatives aux communications au cours de sa session ordinaire tenue à Banff. M. Rosenberg soutient que ces modifications entachent la crédibilité de la CCE en limitant le champ d'action du Secrétariat, retardent le processus et empêchent le public de l'examiner. Il invite le CCPM à s'occuper de cette question et, à la suite de l'avis qu'il a déjà formulé au Conseil, de prévenir celui-ci que l'appui à l'ANACDE était déjà fragile, mais qu'il tient désormais à peu de choses.

Le président du CCN canadien, M. William Andrews, informe le CCPM de la poursuite des efforts visant à ce que d'autres provinces canadiennes adhèrent à l'ANACDE. En ce qui a trait aux articles 14 et 15 de l'Accord, il mentionne que l'on ne pourra jamais assez dire à quel point la transparence et la participation du public sont importantes, et déclare appuyer le point de vue voulant que l'on ne peut laisser aux gouvernements le loisir de modifier ou d'ajuster seuls un processus destiné à formuler des plaintes à leur égard. Il ajoute que la participation du public est nécessaire pour éviter les conflits d'intérêt, puisque les gouvernements sont intrinsèquement portés à se protéger. En dernier lieu, M. Andrews mentionne à quel point il est avantageux de poursuivre l'interaction avec le CCPM, et souligne que la prochaine session ordinaire du

Conseil, en juin, offre une autre possibilité à cette fin étant donné que son comité prévoit tenir une réunion parallèle.

Le coordonnateur du CCN mexicain, M. Mateo Castillo, mentionne que son comité s'est donné un plan de travail pour 2000 qui prévoit quatre réunions dans l'année. Il précise que les priorités de ce comité sont les suivantes : les articles 14 et 15 de l'ANACDE, les polluants et la santé humaine, l'environnement et le commerce, le rôle de la gestion de l'environnement dans les petites et moyennes entreprises (PME) et la planification réglementée de l'utilisation des sols dans une perspective de développement durable.

Le représentant du CCG américain, M. Melvin Moon, signale que les peuples autochtones des États-Unis pourront éventuellement contribuer à l'organisation de conférences afin de renseigner les tribus sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), l'ANACDE et la CCE. Il fait état des réunions qui se sont déroulées à San Diego et à Seattle, en indiquant que les représentants de tribus qui y assistaient ont eu l'occasion d'avoir des échanges avec les membres du personnel de la CCE.

Les membres du CCPM remercient les représentants d'estimer nécessaire que la collaboration se poursuive, particulièrement en ce qui concerne la surveillance du déroulement du processus visé par les Lignes directrices relatives aux communications.

Discussion publique en plénière sur les futurs projets du programme de la CCE

La présidente ouvre la séance de discussion en plénière (le rapport au Conseil résumant cette séance figure à l'annexe C).

Discussion sur le Projet de registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants (RRTP)

La présidente lance la discussion, en mentionnant que même si ce projet de RRTP est très litigieux, il joue un rôle extrêmement important dans le programme de la CCE et a grandement évolué depuis le début des travaux connexes, il y a cinq ans.

La chef du programme relatif aux polluants et à la santé, M^{me} Erica Phipps, donne un aperçu du projet, des progrès réalisés jusqu'à présent et des défis qu'il faudra relever. Son exposé est fondé sur une note d'information qu'elle a distribuée avant la tenue de la réunion et au sujet de laquelle les participants expriment leur appréciation.

La présidente invite les participants à formuler des observations.

Tout en convenant que le Mexique doit renforcer sa participation à ce projet, deux membres mexicains du CCPM mentionnent à quel point il est complexe de rassembler les éléments communs nécessaires pour améliorer le processus de déclaration des rejets et des transferts de polluants au Mexique. Par exemple, il faudrait apporter des modifications à la législation et à la réglementation avant d'appliquer des normes de base et des modalités de déclaration. Ils ajoutent que les différences de structure industrielle, de système économique et de contexte culturel au Mexique rendent très difficile la production de données appariées en Amérique du Nord.

Les observations du public sont notamment les suivantes :

- Les systèmes volontaires ont des limites et il faudrait exercer davantage de pressions pour que le secteur industriel du Mexique soit tenu de déclarer ses rejets de polluants.
- Il faudrait que les organisations non gouvernementales (ONG) participent davantage à l'élaboration de normes.
- Le Conseil de la CCE devrait adopter une résolution visant à rendre les déclarations obligatoires.
- Le public n'est pas adéquatement informé. Tous les secteurs d'activité devraient avoir les mêmes obligations en ce qui a trait aux déclarations, et le Semarnap devrait établir des rapports à l'intention du public.

Un membre du CCPM soulève le problème de procédure que, selon lui, la décision unilatérale des représentants suppléants de créer un autre groupe consultatif a soulevé, et ce, malgré le fait que le CCPM avait déjà approuvé l'ensemble de la ventilation budgétaire à la suite d'une consultation publique et de la forte objection exprimée par le groupe consultatif existant. Le CCPM demandera des éclaircissements à ce sujet.

Suivi : CCPM / représentants suppléants

Suivi de l'atelier sur le projet d'orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité

Le chef du programme relatif à la conservation de la biodiversité, M. Hans Herrmann, donne un aperçu de ce secteur de programme et de la méthode employée pour dresser le plan stratégique.

Un représentant autochtone du Nord canadien, M. Joe Tetlich, mentionne que l'atelier tenu la veille en compagnie de représentants des peuples autochtones a été fructueux. Il affirme que la CCE peut jouer un rôle important dans la protection des espèces et des habitats transfrontaliers dont ces peuples dépendent, en citant comme exemple la harde de caribous de la Porcupine, qui migre entre le Canada et l'Alaska. Se fondant sur son expérience personnelle, M. Tetlich donne des exemples concrets des avantages que procure une étroite collaboration avec les peuples autochtones dans une perspective de développement durable, mais il précise que ces peuples doivent être consultés lorsque leur territoire et leurs ressources sont en cause.

Un représentant autochtone des États-Unis, M. Melvin Moon, appuie les observations de l'intervenant précédent et ajoute que les peuples autochtones sont désireux de participer, pas simplement à titre d'intervenants ou d'ONG, mais de premiers peuples de l'Amérique du Nord. Il déclare en outre : « Nous partagerons notre point de vue si vous désirez l'écouter, mais il vous appartient de prévoir une tribune appropriée pour ce faire ».

Un membre du CCPM qui a assisté à l'atelier, M. Ernesto Enkerlin, mentionne que celui-ci a permis de se rendre compte que l'avis que le CCPM a formulé au Conseil à ce sujet a été pris en considération. Il souligne, cependant, que cet atelier ne constitue que le début d'un processus d'engagement envers les peuples autochtones. Il suggère également de ne pas leur imposer de mode de participation et que tous les travaux avec les représentants de ces peuples s'effectuent dans le respect de leurs traditions et de leurs opinions, lesquelles, si elles diffèrent souvent des nôtres, auront pour effet d'enrichir ces travaux.

Les observations du public sont notamment les suivantes :

- Il faudrait établir une liste complète des espèces en péril et déterminer quelles mesures il faudrait prendre.
- Il faudrait considérer comme prioritaire de restaurer les habitats, notamment ceux des oiseaux migrateurs.
- À des degrés divers, l'application de la législation et/ou les capacités d'application montrent des lacunes dans les trois pays, et cela a un effet démotivant relativement à l'exécution des activités prévues dans le cadre des travaux de la CCE.

L'avis du CCPM au Conseil n° 00-01 figure à l'annexe D.

Suivi : Secrétariat / Conseil

Le vendredi 24 mars 2000

Discussion en plénière sur les nouvelles tendances environnementales en Amérique du Nord, organisée par le CCPM et le CCN mexicain

La présidente explique que cette discussion en plénière constitue un nouvel élément des sessions du CCPM pour 2000 et que les prochaines discussions seront organisées en collaboration avec les CCN des trois pays et le CCG américain sur les nouvelles tendances en Amérique du Nord. Elle note que cette question, qui revêt autant d'importance pour les trois pays, a un caractère prioritaire pour le CCPM en 2000 et suscite un grand intérêt dans le public. Elle ajoute que ces échanges procureront une information précieuse au CCPM au moment de formuler des avis au Conseil durant l'année.

Le coordonnateur du CCN mexicain, M. Mateo Castillo, débute la séance en mentionnant quatre secteurs prioritaires : les changements visant l'utilisation des sols et les plans de gestion connexes; le recours à une réglementation sur l'utilisation des sols à titre d'outil de développement durable; une vision holistique pour la gestion de l'eau; l'instauration d'une éthique environnementale dans les programmes d'éducation.

Les observations du public et du CCPM sont notamment les suivantes :

- L'expansion du développement urbain rend vulnérables le Mexique rural et les populations locales.
- Le changement de vocation des terres pour en faire de vastes pâturages ou y pratiquer une agriculture non écologique a des conséquences environnementales et sociales.
- Il faut élaborer des politiques intégrées et instaurer des programmes de recherche dans les pays membres de l'ALÉNA.
- La population locale et rurale doit prendre part à l'élaboration de politiques et à la conception de systèmes réglementant l'utilisation des sols.
- La distribution des terres et des richesses donne lieu à des inégalités marquées et a des répercussions négatives sur l'environnement qui n'iront qu'en augmentant, à mesure que les tendances démographiques seront subordonnées aux forces économiques.
- Il est important de protéger les régions côtières.

- La planification peut servir à répondre aux demandes concurrentielles en matière d'utilisation des sols.
- Le changement climatique, les dépôts acides, les catastrophes naturelles et la pollution industrielle représentent de plus en plus de risques.
- Il est nécessaire de passer d'un modèle de consommation à un modèle de restauration intégrée.
- La diversification de l'utilisation des sols représente un moyen de protéger l'environnement et la population.
- Il faut élaborer des méthodes afin de trouver des indicateurs qui permettront de réaliser des évaluations intégrées.
- Une utilisation responsable de l'eau réclame l'adoption d'une approche holistique.
- L'eau doit être perçue comme une ressource commune et non comme un produit de consommation.
- Il faut reconnaître que les écosystèmes ont besoin d'eau et attribuer un degré d'importance à ce besoin.

Discussion en plénière sur l'ébauche du document intitulé *Guide : Éléments pour améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement au moyen de systèmes efficaces de gestion de l'environnement*

La présidente présente les membres du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») ainsi que la chef du programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement, M^{me} Darlene Pearson. Celle-ci présente succinctement cette ébauche du guide en mentionnant qu'elle est destinée à améliorer les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) tout en soutenant les régimes réglementaires et législatifs en vigueur. Le guide servira également aux entreprises du fait qu'il les aidera à se conformer à la législation et même à appliquer des principes plus stricts. M^{me} Pearson ajoute que l'ébauche a été soumise à l'examen de représentants du public dans chaque pays et que ceux-ci sont censés formuler des commentaires d'ici le 24 avril 2000. Une nouvelle version est prévue pour le 12 mai 2000, et elle sera soumise à l'attention du Conseil.

Les observations du CCPM et du public peuvent se résumer de la manière suivante :

- Le guide semble contredire la tendance internationale vers une uniformisation du système de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).
- Le guide pourrait entraver les progrès réalisés en vue d'instaurer un système commun et, par voie de conséquence, créer de la confusion dans le secteur des affaires.
- L'utilisation du terme *should*, dans la version anglaise, rend tout le document ambigu.
- Le guide semble instaurer un système parallèle, altérant ainsi la clarté et la précision que réclame le secteur privé lorsqu'il veut se conformer aux normes et obtenir un certificat.
- Le guide ne fait absolument pas mention du sujet important que constitue la certification dans le cadre du système de normes ISO.
- Il faudrait mentionner clairement que ce guide est un document tertiaire qui n'ajoute ni aux lois et règlements nationaux ni au système ISO en voie d'évolution. Il faudrait mentionner explicitement que le système ISO prévaut.
- Le public ou l'utilisateur cible de ce guide n'est pas défini explicitement.

- De nombreuses PME ne sont même pas au courant de l'existence de la série de normes ISO 14000. Ce guide pourrait être utile pour promouvoir l'utilisation des SGE.

Au nom du CCN mexicain, M. Mateo Castillo informe les participants que son comité est fortement opposé au contenu de ce document et qu'il a l'intention de se réunir au mois de mai pour l'examiner plus avant et prendre position à son égard.

Les membres du Groupe de travail remercient les participants pour leurs observations et assurent le CCPM qu'ils n'avaient pas l'intention de créer un nouveau système, mais d'établir une correspondance avec les systèmes existants.

La présidente demande que le document soit révisé, en tenant compte des observations du CCPM, et qu'il soit ensuite retransmis à ce dernier pour fin d'examen. M^{me} Pearson indique que toutes les observations seront prises en considération dans la nouvelle version, mais que ce délai supplémentaire ne permettra pas de la soumettre à nouveau à l'examen du CCPM, car le texte doit être prêt pour la session du Conseil au mois de juin. La présidente mentionne à son tour qu'il serait indiqué que le CCPM cautionne ce document avant de le présenter au Conseil (voir l'avis au Conseil n° 00-02 à l'annexe E).

Suivi : Conseil / Secrétariat / CCPM

Discussion concernant l'avis au Conseil sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité

Les membres du CCPM se disent pleinement d'accord pour appuyer fortement ce projet. Une discussion générale s'ensuit et ils décident de transmettre un avis au Conseil à ce sujet (voir l'avis au Conseil n° 00-01 à l'annexe D).

Suivi : Conseil / Secrétariat

Discussion concernant les Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

La conseillère juridique de l'Unité des communications sur les questions d'application, M^{me} Carla Sbert, donne un aperçu du processus relatif à ces communications ainsi que de l'état du traitement de celles qui sont en suspens. Son exposé est suivi d'une discussion sur le processus et un membre du CCPM soutient que, sous prétexte d'une réforme des procédures, on a instauré le secret. Le CCPM a dénoncé cette situation en recommandant au Conseil, au cours de la session ordinaire du Conseil de Banff, en juin 1999, de ne pas donner suite à la première révision des Lignes directrices relatives aux communications. Le membre du CCPM ajoute que cette révision porte atteinte à la transparence, au degré de responsabilité et à la souplesse du Secrétariat. Il ajoute que cette démarche a créé une « zone grise » en permettant que le Secrétariat ne puisse pas dévoiler s'il a mentionné au Conseil qu'il est justifié de constituer un dossier factuel, laissant ainsi le public et l'auteur de la publication dans l'ignorance quant à la cause des délais de traitement. Le membre conclut en affirmant que, à la lumière des discussions sur la deuxième révision, il sera encore plus difficile d'interagir avec le public.

La présidente résume la discussion et souligne que le CCPM est extrêmement inquiet des délais que connaît le processus de traitement des communications, que le secret ait été instauré et qu'un malaise s'installe dans le public. Elle informe les participants que, la veille, le CCPM a adressé une lettre au Conseil à ce sujet (une copie de cette lettre figure à l'annexe F).

M^{me} Barba affirme que le CCPM continuera de surveiller les incidences du premier processus de révision, qu'il compilera de l'information et qu'il fera part au Conseil des résultats obtenus au cours de sa session ordinaire, en juin prochain.

Suivi : Conseil / CCPM

Mise à jour sur les futurs avis du CCPM au Conseil

Méthodes d'évaluation des projets

La présidente informe les membres qu'il n'existe pas encore de texte à examiner à ce sujet. Le groupe de travail connexe du CCPM a commenté une ébauche, mais celle-ci fait encore l'objet d'une révision en profondeur. En avril, ce groupe de travail aura la possibilité d'examiner un aperçu conceptuel ainsi qu'un projet de plan d'évaluation. M^{me} Barba réitère l'intérêt que porte le CCPM à cette question, en affirmant que des méthodes explicites d'évaluation des projets sont un élément essentiel de la transparence.

Suivi : Secrétariat / CCPM

Règles de procédure types visées à l'article 28 de l'ANACDE

Le CCPM ne dispose encore d'aucune ébauche de règles de procédure à examiner, et il a été informé qu'une réunion à ce sujet est prévue du 4 au 7 avril à Washington.

Suivi : Conseil / CCPM

Négociations en vue de conclure un accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers

Le CCPM ne dispose encore d'aucune ébauche à examiner. La coordonnatrice de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis auprès de la CCE, M^{me} Lorry Frigerio, signale aux participants que les gouverneurs de l'Ouest se réuniront en avril afin d'examiner les efforts étatiques et municipaux le long de la frontière américano-mexicaine. Les trois gouvernements fédéraux ont été invités à y assister.

Suivi : Conseil / CCPM

Mise à jour sur diverses questions

Session ordinaire du Conseil de 2000

La présidente confirme aux participants que la session ordinaire du Conseil de 2000 se tiendra du 11 au 13 juin, dans une ville qui sera déterminée ultérieurement. Le Conseil a accepté la

suggestion du CCPM que la santé des enfants soit le thème de la session et que le programme comprenne un symposium sur la santé des enfants et l'environnement.

Elle mentionne également que la partie publique de la session du Conseil permettra à chaque intervenant de faire un exposé de cinq minutes. Les personnes intéressées ont été invitées à se préinscrire. Si le temps imparti à l'ensemble de ces exposés est insuffisant, un tirage au sort des exposés permettra d'assurer une représentation équilibrée sur les plans national et sectoriel.

Paragraphe 10(6) de l'ANACDE : Chapitre 11 de l'ALÉNA

Ce point ne fait l'objet d'aucun élément nouveau, sauf qu'une autre réunion se tiendra en mai ou en juin.

Suivi : Conseil / CCPM

Rapport sur l'état de l'environnement

Il est prévu de publier ce rapport au mois de juin.

Suivi : Secrétariat

Programme du CCPM pour 2000, incluant la constitution de ses groupes de travail

Le date et le lieu des réunions est confirmé. Quatre nouveaux groupes de travail « permanents » sont constitués — un par secteur de programme de la CCE — afin de faciliter les observations du CCPM à l'égard du plan de programme. La participation à d'autres groupes de travail donne lieu à des ajustements afin de tenir compte des changements de membres au sein du Comité.

Nomination et rotation des membres du CCPM

La présidente indique qu'elle a récemment communiqué avec le Canada et les États-Unis afin de les inciter à finir de nommer leurs représentants au sein du CCPM avant la session du Conseil, en juin prochain. Un membre du Comité soulève le fait que M^{me} Mary Simon a récemment déménagé à Copenhague, au Danemark, pour y exercer la fonction d'ambassadrice du Canada, et il rappelle que le CCPM a instauré une règle en vertu de laquelle il rembourse les frais de déplacement des membres à partir de la ville où ils sont en fonction ou d'un lieu équivalent. Étant donné que le Canada a mentionné que M^{me} Simon occupera la fonction d'ambassadrice jusqu'au 31 décembre 2000, elle ne pourra participer à aucune réunion du CCPM durant l'année. Le membre en question suggère donc que le Canada assume la différence des frais de déplacement.

Suivi : Canada

Adhésion des provinces canadiennes à l'ANACDE

Les membres conviennent que le CCPM adresse une lettre au ministre canadien de l'Environnement, M. David Anderson, afin de l'inviter à inscrire la question de l'adhésion des provinces canadiennes à l'ANACDE à l'ordre du jour de la prochaine réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Environnement.

Suivi : Présidente du CCPM**Commentaires des observateurs**

M. Stephen Scott remercie les membres de l'attention constante qu'ils portent aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, en les assurant que le milieu de la conservation continuera de travailler à leurs côtés à l'égard de cette très importante question. Il réitère une préoccupation déjà exprimée, à savoir que s'il est important de relever les points névralgiques de la biodiversité, il n'existe à peu près aucun mécanisme pour passer à l'action. Il affirme qu'il faudrait instaurer des régimes réglementaires. Selon lui, le Canada est un pays où la législation sur les espèces sauvages présente de graves lacunes, particulièrement en ce qui a trait aux espèces transfrontalières. Il invite le CCPM à se charger de faire valoir la nécessité d'améliorer la législation en vue de protéger les espèces transfrontalières en Amérique du Nord.

M. César Luna axe ses commentaires sur le processus relatif aux communications visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Il se dit heureux que le CCPM ait un point de vue articulé quant à la manière dont le processus a été tronqué par les modifications apportées à Banff. Il affirme qu'il est inutile de participer à ce processus si les gouvernements interviennent politiquement et le modifient à leur gré pour se protéger. Tout en soutenant que la confiance du public s'amenuise rapidement, il invite le CCPM à continuer de faire des recommandations au Conseil à ce sujet, et indique que le public n'a maintenant aucun autre moyen que le Comité pour exprimer ses vues.

M. José Bravo s'exprime au nom des collectivités locales qui continuent de souffrir des polluants rejetés par des sources industrielles, particulièrement ceux que contient leur eau potable. Il mentionne que ces collectivités sont mécontentes de l'ALÉNA et qu'elles estiment que les trois gouvernements ne semblent aucunement intéressés à améliorer l'environnement et les conditions de vie des populations locales.

La présidente lève la séance après avoir remercié les membres du CCPM, le personnel de la CCE, les interprètes et les participants.

Rédigé par Lorraine Brooke

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM LE 29 AVRIL 2000



Commission de coopération environnementale

Session n° 00-01 du Comité consultatif public mixte (CCPM)

Les 23 et 24 mars 2000

Hôtel Camino Real Guadalajara

5005 Avenue Vallarta

Zapopan, Jalisco, Mexique

Téléphone: (011-52-3) 134-2424 / Télécopieur : (011-52-3) 134-2404

Ordre du jour provisoire

Présidence : M^{me} Regina Barba

Le jeudi 23 mars 2000

- | | |
|-------------------|--|
| 9 h 00 à 9 h 30 | Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente du CCPM
a) Adoption de l'ordre du jour provisoire
b) Compte rendu du Secrétariat de la CCE et période de questions
c) Compte rendu des représentants des Comités consultatifs nationaux et gouvernementaux |
| 9 h 30 à 11 h 00 | Discussion publique en plénière sur les futurs projets du programme de la CCE
a) Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce
b) Secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité |
| 11 h 00 à 11 h 30 | Pause |
| 11 h 30 à 13 h 00 | Discussion publique en plénière sur les futurs projets du programme de la CCE (suite)
c) Secteur de programme relatif aux polluants et à la santé
d) Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement
e) Autres activités de la CCE |
| 13 h 00 à 13 h 30 | Discussion sur le projet du Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants |
| 13 h 30 à 14 h 30 | Déjeuner |
| 14 h 30 à 15 h 30 | Suivi de l'atelier sur le projet intitulé Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité
a) Présentation du projet par le chef du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, M. Hans Herrmann
b) Commentaires de représentants autochtones
c) Commentaires des membres du groupe de travail du CCPM sur la conservation de la biodiversité |
| 15 h 30 à 16 h 00 | Pause |
| 16 h 00 à 17 h 00 | Commentaires du public |
| 17 h 00 | Ajournement |



Commission de coopération environnementale
Session n° 00-01 du Comité consultatif public mixte (CCPM)
Les 23 et 24 mars 2000

Hôtel Camino Real Guadalajara
5005 Avenue Vallarta
Zapopan, Jalisco, Mexique
Téléphone: (011-52-3) 134-2424 / Télécopieur : (011-52-3) 134-2404

Le vendredi 24 mars 2000

8 h 00 à 9 h 15	Session à huis clos du CCPM
9 h 15 à 9 h 30	Pause
9 h 30 à 11 h 30	Discussion publique en plénière sur les tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord organisée pour le CCPM et le Comité consultatif national mexicain
11 h 30 à 11 h 45	Pause
11 h 45 à 13 h 30	Discussion publique en plénière sur l'ébauche du <i>Guide sur les éléments permettant d'améliorer la performance environnementale et la conformité aux lois par le biais de systèmes efficaces de gestion de l'environnement</i>
13 h 30 à 14 h 30	Déjeuner
14 h 30 à 15 h 30	Discussion concernant l'avis au Conseil sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité *
15 h 30 à 16 h 00	Discussion concernant les Lignes directrices aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE *
16 h 00 à 16 h 15	Break
16 h 15 à 16 h 30	Mise à jour sur les futurs avis du CCPM au Conseil * a) Méthodes d'évaluation des projets b) Article 28 de l'ANACDE : Règles de procédure types c) Négociations en vue de conclure un accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers
16 h 30 à 17 h 00	Mise à jour sur diverses questions * a) Session ordinaire du Conseil de 2000 b) Paragraphe 10(6) de l'ANACDE : Chapitre 11 de l'ALÉNA c) Rapport sur l'état de l'environnement d) Programme du CCPM pour 2000, incluant la constitution de ses groupes de travail e) Nomination et rotation des membres du CCPM
17 h 00 à 17 h 30	Commentaires des observateurs
17 h 30	Levée de la séance

- Séance ouverte au public à titre d'observateur.



Session n° 00-01 du Comité consultatif public mixte (CCPM)

**Les 23 et 24 mars 2000
Guadalajara, Jalisco**

Liste des participants

Membres du CCPM

Canada

Donna Tingley
Liette Vasseur

Mexique

Regina Barba (Présidente)
Daniel Basurto
Ernesto Enkerlin
Raúl Tornel
Blanca Torres

États Unis

Peter Berle
Steve Owens
Jonathan Plaut
John Wirth

Participants/Observateurs

Mario Aguilar	<i>Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)</i>
Rebecca Aguirre Reynoso	<i>Instituto de Ecología , Guanajuato</i>
Alejandro Almaguer González	Membre du CCN (Mexique)
Ricardo Alvarez Sánchez	<i>Instituto de Ecología , Guanajuato</i>
William Andrews	Président du CCN (Canada)
Brenda Armstrong	<i>Moresby Consulting Ltd.</i>
Guillermo Barba Calvillo	<i>Universidad de Guadalajara</i>
José Bravo	<i>Southwest Network for Environmental and Economic Justice</i>
Lorraine Brooke	Consultante du CCPM
Susana Buenrostro	<i>Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Occidente (ITESO)</i>
Miguel Cárdenas Reyes	<i>Sociedad Cooperativa de Producción Pesquera "Miguel Sandoval"</i>
María Casparios	<i>Pro-Habitat</i>
Mateo Castillo Ceja	<i>Coordonnateur du CCN mexicain</i>
Estela Cavazos Martínez	<i>Universidad de Guadalajara</i>

Rita Cerutti	Environnement Canada
Alejandro Cruz Hernández	Membre du CCN (Mexique)
Arturo Curiel Ballesteros	<i>Universidad de Guadalajara</i>
Elizabeth de la Rosa Romero	Membre du CCN (Mexique)
Marie Claire Dionne	<i>Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos</i>
Jean-François Dionne	Environnement Canada
Sergio Domínguez Ruíz	<i>Instituto de Ecología , Guanajuato</i>
María Eugenia Espinosa García	<i>Partido Verde Ecologista de México</i>
Mónica Flores	<i>Ecotienda Chapala</i>
Efraín Flores Hernández	<i>Tlaxcallan A.C.</i>
Alejandro Flores Tom	Membre du CCN (Mexique)
Azucena Franco	<i>Programa LaNeta, S.C.</i>
Lorry Frigerio	<i>U.S. Environmental Protection Agency (US EPA)</i>
José Luis Funes Izaguirre	<i>Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)</i>
Olivia García Hernández	<i>Defenders of Wildlife</i>
Carlos González Guzmán	<i>Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA)</i>
Ignacio González Hernández	<i>Instituto de Derecho Ambiental A.C. (IDEA)</i>
Hugo Granados	<i>Coordinación Ciudadana Ambiental</i>
José Grobet Vallarta	<i>Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)</i>
Teófilo Guerrero Monzo	<i>Instituto de Derecho Ambiental A.C. (IDEA)</i>
Miguel Angel Gutiérrez	<i>Ecología y Desarrollo de Tlaxcala y Puebla A.C.</i>
Raquel Gutiérrez Nájera	<i>Instituto de Derecho Ambiental A.C. (IDEA)</i>
Jürgen Hoth Von Der Meden	<i>Embajada de México en Canada</i>
David Hunter	Osler, Hoskin & Harcourt
Marisa Jacott	<i>Programa LaNeta, S.C.</i>
Alejandro Juárez Aguilar	<i>Biología, Ecología y su Conservación, A.C.</i>
Nayeli León Lizarraga	<i>Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA)</i>
Rosa Alicia Limón Jaramillo	<i>Grupo Ecológico Iguana</i>
Guillermo Llamas González	<i>Manzanillo SCDRL</i>
Francisco Lozano García	<i>Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey, A.C.</i>
Ezequiel Macías	<i>Círculo de Producción y Comercio Responsable</i>
Mauricio Maldonado Sánchez	<i>Asociación Jaliscience de Apoyo a Grupos Indígenas A. C.</i>
Catherine Malinin Dunn	<i>U.S. Environmental Protection Agency (US EPA)</i>
Héctor Marcelli Esquivel	<i>Ecosolar, A.C.</i>
Olinca Marino	<i>Programa LaNeta, S.C.</i>
Clara Marquez	<i>Red Juvenil de Promotores Ambientales</i>
Hilda Martínez Salgado	<i>Instituto Nacional de Ecología (INE)</i>
Cindy McCulligh	<i>Colectivo Ecologista de Jalisco, A.C.</i>
María Enriqueta Medellín	<i>Conciencia Ecológica de Aguas Calientes, A.C.</i>
Eduardo Montaña	<i>Consejo Consultivo Nacional para el Desarrollo Sustentable (CCNDS)</i>
Melvin Moon	<i>Quileute Indian Tribe and Natural Resources</i>
Jaime Morales Hernández	<i>Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Occidente (ITESO)</i>
Manuel Moreno Turrent	<i>CONDUMEX</i>
Mateo Nava Campos	<i>Cooperativa "El Malecón de Colomos"</i>
Marco Ocegueda	<i>Red Juvenil de Promotores Ambientales</i>
Heliodoro Ochoa	<i>Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Occidente (ITESO)</i>
Javier Ochoa Covarrubias	<i>SIAFASE</i>
Juan Enrique Ortega Leon	<i>Cementos Apasco, S.A. de C.V.</i>
Carlos Ortíz Capetillo	<i>Lucent Technologies</i>
Hilda Pérez Andrade	<i>Luismin, S.A. de C.V.</i>
Arnulfo Ramírez Ruíz	<i>Consejo de Cámaras Industriales del Edo. De Jalisco</i>

Rodolfo Ramirez Torres	<i>Sociedad Cooperativa "Griselda Alvarez Ponce de León"</i>
Luis Enrique Ramos Bustillos	Avocat indépendant
Yei Rentería	<i>Red Juvenil de Promotores Ambientales</i>
Francisco Javier Resendiz	<i>Partido Verde Ecologista de México</i>
Luis Eugenio Rivera Cervantes	<i>Universidad de Guadalajara</i>
Jorge Enrique Rocha Quintero	<i>Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Occidente (ITESO)</i>
Sagiano Rodríguez Juárez	<i>Tlaxcallan A.C.</i>
Julio César Rodríguez Pérez	Membre du CCN (Mexique)
Jorge Alberto Rojas Tome	<i>CIPAMEX</i>
Iván Romero Rojas	<i>Cámara Nacional de la Industria de la Transformación (CANACINTRA)</i>
Xavier Romo	<i>Colectivo Ecologista de Jalisco, A.C.</i>
Juan Manuel Rosales Aguirre	<i>Agroforestería Tasai, S.A. de C.V.</i>
Robin Rosenberg	Membre du CCN (États-Unis)
Candelario Ruíz Marquez	<i>Sociedad Cooperativa de Producción Pesquera "La Jaiba Manzanillera"</i>
José Luis Ruvalcaba Preciado	<i>Círculo de Producción y Comercio Responsable</i>
Mauro Sanchez Meneses	<i>Tlaxcallan A.C.</i>
Eduardo Sánchez Valencia	<i>Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)</i>
Kevin Scott	<i>Defenders of Wildlife</i>
Aida Segovia	<i>Universidad de Guadalajara</i>
Leopoldo Servín	<i>Asociación Nacional de Controladores de Plagas Urbanas</i>
Mario Silva	<i>Colectivo Ecologista de Jalisco, A.C.</i>
María del Carmen Siurob	<i>Consejo Consultivo para el Desarrollo Sustentable</i>
René Solinis Noyola	Membre du CCN (Mexique)
Alejandro Soto Pano	<i>Sociedad Cooperativa de Producción Pesquera "Miguel Sandoval"</i>
Joe Tetlichí	<i>Porcupine Caribou Management Board</i>
Herminia Valdes Chavez	<i>Sociedad Cooperativa "Griselda Alvarez Ponce de León"</i>
Enrique Valdez	<i>Consejo Consultivo Nacional para el Desarrollo Sustentable (CCNDS)</i>
Rafael Varela Cruz	<i>Consejo Consultivo Nacional para el Desarrollo Sustentable (CCNDS)</i>
Emilio Vasconcelos	<i>Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)</i>
Mireya Vega López	<i>Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)</i>
Xicoténcatl Vega Picos	<i>Fundación Sinaloense para la conservación de la Biodiversidad, A.C.</i>
María del Carmen Velasco	<i>Sociedad Cooperativa de Producción Pesquera "Pescadores de la laguna de Cuyutlán" "Alameda"</i>
Nélida Villa Rodríguez	<i>Organización Ser Más A.C.</i>
Florencia Villantes Flores	<i>Tlaxcallan A.C.</i>
Gloria Villarreal	<i>Red Juvenil de Promotores Ambientales</i>
Alejandro Yañez Arancibia	Membre du CCN (Mexique)
José Carmelo Zavala Álvarez	<i>Informa, A.C.</i>
Jesús Zúñiga Teniente	<i>Compañeros de la Naturaleza A.C.</i>

Personnel de la CCE

Leonor Alvarado
 Janice Astbury
 Hernando Guerrero
 Hans Herrmann
 Darlene Pearson
 Manon Pepin
 Erica Phipps
 Carla Sbert
 Tara Wilkinson - Consultante



Rapport au Conseil N^o 00-01

Objet : Compte rendu de la discussion en plénière sur les futurs projets de la Commission de coopération environnementale (CCE)

Introduction

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est heureux de présenter ce rapport aux membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE). Il a été établi à la suite des discussions entre les membres du CCPM, les gestionnaires de programme et le public, ainsi que des exposés auxquels a donné lieu la séance de discussion en plénière sur les futurs projets du programme de la CCE. Cette séance s'est tenue le 23 mars 2000; elle a réuni une centaine de représentants du public ainsi que des représentants des Parties, des Comités consultatifs nationaux (CCN) et du Comité consultatif gouvernemental (CCG) des États-Unis.

Le public a également participé à trois autres séances de discussion en plénière au cours de la session ordinaire du CCPM. La première a porté sur le registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP), alors que la deuxième, organisée en collaboration avec le CCN mexicain, a porté sur les nouvelles tendances en Amérique du Nord. Quant à la troisième, elle était destinée à connaître l'opinion des participants sur le document intitulé *Guide : Éléments pour améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement au moyen de systèmes efficaces de gestion de l'environnement*. Le compte rendu de discussion de la session ordinaire du CCPM n^o 00-01 résume le déroulement de ces trois séances.

Les commentaires et recommandations qui suivent ont été formulés durant la séance de discussion en plénière.

- Il faudrait déployer des efforts pour que les municipalités participent à l'élaboration et à l'exécution des programmes. De cette façon, on pourrait compter sur une participation locale accrue à des domaines comme la gestion de l'eau.
- La CCE devrait étudier des moyens d'améliorer le suivi des projets et l'établissement de rapports à leur sujet. Le public commence à être découragé par le manque de résultats concrets et mesurables.
- Les milieux humides devraient faire l'objet d'une attention accrue dans le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité.

- Il faudrait instaurer un système réglementaire uniforme ou compatible si l'on veut appliquer adéquatement les lois. L'instauration d'instruments juridiques permettrait au Mexique de participer à l'établissement du RRTP; il s'agit d'un outil très important pour la protection de l'environnement. Sans une généralisation des déclarations de rejets et des données comparables, il sera impossible de réaliser une évaluation à l'échelle du continent et de protéger celui-ci. Le processus mexicain de délivrance des certificats annuels d'exploitation devrait comporter de nouvelles méthodes de relevé et d'estimation des polluants.
- La participation du public n'a pas de frontières. La CCE devrait intensifier ses efforts visant à mobiliser et à informer la société civile. La participation des collectivités locales est un élément essentiel à la réussite des activités de la CCE, et il y a présentement un manque dans ce domaine. L'amélioration devrait faire partie des priorités. Sans la participation d'un réseau d'ONG dévouées, la CCE connaîtrait l'échec.
- L'absence d'instruments juridiques pour appliquer une stratégie de la CCE relative à la biodiversité est un problème sur lequel il faudrait se pencher.
- Le processus relatif aux communications visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) dénote un manque alarmant de transparence. Des ONG canadiennes se préoccupent du fait que le commerce supplante à nouveau le programme relatif à l'environnement. Les citoyens ne sont pas bien servis; nous l'avons constaté à Seattle et nous le constaterons encore dans peu de temps à Washington. Des ONG canadiennes mettront sur pied une campagne contre les modifications apportées aux Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Le CCPM devrait transmettre ce message de façon très explicite au Conseil.
- Les citoyens devraient participer davantage au programme. On ne tient pas assez compte des collectivités et des populations locales.
- Il faudrait diffuser plus de renseignements sur l'emploi, la réglementation et les effets des pesticides. Ces substances sont encore utilisées malgré leur caractère dangereux. Il faudrait améliorer le système réglementaire et l'application des lois.
- La CCE devrait axer ses efforts sur l'évaluation des avantages et des inconvénients qui découlent de la production de produits et de services écologiques. Cette démarche n'est pas aussi simple qu'on le dit parfois. Le processus d'homologation sème également la confusion parmi les agriculteurs et d'autres producteurs. Il faudrait soutenir la création d'un réseau d'information pour venir en aide aux producteurs.
- Dans le cadre du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, il faudrait examiner les propositions suivantes : a) inclure une étude sur les tendances et les modèles en Amérique du Nord; b) entreprendre des projets pilotes relativement à des produits et services déterminés; c) partager les résultats des travaux sur les tendances avec les CCN et d'autres intéressés; d) favoriser l'élaboration d'une réglementation adéquate et l'application des lois.
- Le CCN mexicain a présenté une liste de travaux prioritaires à exécuter dans le cadre du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé :

1. Dresser une liste des pesticides présentement utilisés.
 2. Grouper les substances chimiques.
 3. Diffuser de l'information dans le public.
 4. Chercher des solutions de remplacement au mercure.
 5. Instaurer des normes relatives à la collecte de données.
 6. Faire en sorte que le Mexique participe à l'établissement du RRTP.
 7. Élaborer des méthodes pour surveiller, maîtriser et réduire la pollution.
 8. Évaluer d'autres solutions pour financer le *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution)
 9. Dresser un plan stratégique pour les dix prochaines années visant le développement durable de la région côtière bordée par l'océan Atlantique et le golfe des Caraïbes.
- Les organismes gouvernementaux ne soutiennent pas les agriculteurs biologiques au Mexique. On ne tient pas compte des répercussions sur l'environnement de l'emploi des produits chimiques dans le domaine agricole. Il faudrait élaborer une nouvelle méthode afin de comparer et d'évaluer l'ensemble des avantages et des inconvénients.
 - Le processus d'homologation coûte très cher, et il faudrait soutenir les producteurs mexicains si l'on veut qu'ils soient concurrentiels.
 - Il faudrait dresser un inventaire national des sites d'entreposage des BPC et interdire l'incinération et la production de ces substances.
 - Les effets des polluants sur la santé humaine devraient constituer un thème général dans le cadre des travaux de la CCE. Les effets épidémiologiques suscitent beaucoup d'inquiétude au sein de la population locale. Les représentants des peuples autochtones à la séance de consultation des intervenants tenue la veille ont à nouveau soulevé cette question.
 - Les règles commerciales et la politique environnementale en vigueur sont plus strictes pour les agriculteurs biologiques que pour les agriculteurs non biologiques. Alors que les premiers sont obligés de prouver que leurs produits ne contiennent pas certaines substances toxiques, les deuxièmes ne sont même pas obligés d'en déclarer le contenu.
 - Les organismes génétiquement modifiés (OGM) doivent continuer de figurer au programme du Conseil, et la CCE devrait organiser un atelier trinational à leur sujet. Elle devrait aussi jouer un rôle prépondérant afin de déterminer comment appliquer le principe de précaution à la réglementation visant la mise au point et l'utilisation des OGM.
 - L'eau sera l'enjeu de la Troisième Guerre mondiale; il s'agit d'un problème important à l'échelle de la planète. Il en est de même des combustibles fossiles dont le programme de la CCE ne traite pas adéquatement.
 - Les méthodes d'analyse des répercussions du commerce sur l'environnement doivent également englober la société. Par exemple, de nombreux producteurs du Mexique n'ont pas les moyens d'homologuer leurs produits, et il est moins coûteux pour eux de produire des aliments en recourant aux produits chimiques. En outre, dans de nombreuses collectivités, l'eau est déjà contaminée par des sources que ces collectivités ne peuvent contrôler, rendant

impossible l'homologation des produits biologiques. Il faudrait considérer la justice sociale et l'équité comme des éléments à incorporer à l'analyse.

- Le programme de la CCE met démesurément l'accent sur le recours à des « experts » et pas suffisamment à la participation des collectivités locales qui possèdent leur propre savoir-faire.
- Il faudrait évaluer l'ensemble des répercussions sociales et environnementales des activités des entreprises qui se sont installées dans les régions frontalières depuis la conclusion de l'ALÉNA.
- Les agriculteurs locaux sont ceux dont on tient compte en dernier, mais ce sont les premiers à souffrir du manque de respect pour l'environnement et ses ressources. Nos eaux sont contaminées et notre santé est menacée. Nous essayons de réintroduire des pratiques de production biologique, mais nous recevons très peu de soutien. Les décisions sont prises dans les bureaux et non dans les champs; la mondialisation guide toute chose au détriment de la production dans des exploitations familiales. Les collectivités locales et les populations autochtones ne sont pas invitées à participer, et si c'était le cas, les choses pourraient changer. À l'inverse, elles sont de plus en plus dans la misère.

Rédigé par Lorraine Brooke

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM LE 29 AVRIL 2000



AVIS AU CONSEIL N° 00-01

Objet : Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ AVEC son mandat l'habilitant à formuler des avis au Conseil;

AYANT EU l'occasion de connaître l'opinion du public sur le secteur de programme de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité au cours de plusieurs séances de discussion en plénière tenues en 1999 et en 2000, ainsi que de participer à une séance de consultation d'intervenants au cours de laquelle des représentants des peuples autochtones du Canada, du Mexique et des États-Unis ont exprimé leur point de vue sur le plan stratégique de la CCE en matière de conservation de la biodiversité;

RAPPELANT son avis au Conseil n° 99-10 dans lequel il demande notamment à ce dernier de reconnaître « la valeur et l'importance de la participation des peuples autochtones du continent nord-américain aux travaux de la CCE, car la collaboration avec ces peuples et leurs collectivités constitue une étape majeure du renforcement des capacités locales de conservation et de protection de la biodiversité »;

PRENANT NOTE du fait que le public appuie sans réserve le rôle de la CCE consistant à recueillir et à coordonner de l'information sur la biodiversité, de même qu'à dresser un plan stratégique destiné à influencer les mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques des trois pays en vue de protéger l'environnement et de favoriser le développement durable en Amérique du Nord;

AYANT examiné le document du Secrétariat intitulé *Plan stratégique pour la conservation de la biodiversité à l'usage de la Commission de coopération environnementale – Questionnaire à l'intention des intervenants*;

TENANT COMPTE du fait que les régimes législatifs et réglementaires des trois pays comportent des différences en ce qui a trait à la conservation, à la protection et à la restauration de la biodiversité;

RECOMMANDE au Conseil :

- de confirmer que la CCE assume des fonctions de catalyse, de point d'accès au public et de centre d'information en favorisant la conservation de la biodiversité en Amérique de Nord,

tel que le recommande le document intitulé *Rapport sommaire intégré préliminaire destiné à faciliter la définition des orientations stratégiques du projet sur la conservation de la biodiversité*;

- d'encourager le Secrétariat à s'assurer que les efforts qu'il déploie dans le cadre du programme relatif à la conservation de la biodiversité correspondent à ceux déployés dans le cadre du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement, dans la perspective d'élargir l'accès du public à l'information et de renforcer les capacités de façon concertée dans les trois pays;
- d'examiner les régimes législatifs et réglementaires des trois pays dans le but de renforcer les capacités ainsi que les mécanismes de mise en œuvre dans le domaine de la protection de la biodiversité;
- de charger le Secrétariat de réviser le questionnaire à l'intention des intervenants, ainsi que d'autres documents de consultation, de façon à recueillir le point de vue, les visées et les connaissances des peuples autochtones et d'autres populations et à favoriser ainsi leur participation active aux activités de ce secteur de programme;
- d'inviter le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à ce que le public participe à la planification et à la mise en œuvre de cet important secteur de programme;
- de prescrire au Secrétariat de percevoir la toute dernière et fructueuse consultation des peuples autochtones comme la première étape d'un processus à long terme visant à ce qu'ils participent, en permanence, aux travaux qu'entreprend la CCE.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 21 avril 2000



AVIS AU CONSEIL N° 00-02

Objet : *Ébauche intitulée Guide : Éléments pour améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement au moyen de systèmes efficaces de gestion de l'environnement*

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE),

EN CONFORMITÉ AVEC son mandat l'habilitant à formuler des avis au Conseil;

RAPPELANT son avis au Conseil n° 99-02 sur les systèmes de gestion de l'environnement (SGE), lequel exprimait la préoccupation que ces systèmes puissent se substituer à la réglementation et à l'application des lois;

AYANT EU la possibilité d'examiner l'ébauche du Guide cité en objet et d'en discuter avec des membres du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'observation et d'application de la législation environnementale (le « Groupe de travail »), au cours de la session ordinaire que le Comité a tenue le 24 mars 2000;

RAPPELANT les préoccupations fondamentales dont il a eu l'occasion de faire part au Groupe de travail durant ce premier échange au sujet de l'ébauche du Guide et qui sont les suivantes :

- l'ébauche n'indique pas clairement à qui le document est destiné ou qui l'utilisera;
- le document semble semer la confusion en créant un système parallèle;
- la terminologie utilisée pour décrire les dix éléments qui amélioreront la performance environnementale et la conformité nécessite des éclaircissements afin de s'assurer que ces éléments seront considérés comme un ensemble de critères qui contribueront à l'atteinte et au maintien de la conformité;
- l'ébauche ne fait pas mention de la certification dans le cadre du système de l'Organisation internationale de normalisation (ISO);
- on devrait mentionner explicitement qu'il s'agit d'un document tertiaire subordonné : 1) aux lois et règlements nationaux et 2) à des systèmes de gestion de l'environnement, dont la série de normes ISO 14000, qui sont en constante évolution;

REMARQUANT par ailleurs que, même si des efforts ont été déployés pour connaître l'avis de groupes choisis, le grand public n'a pas été consulté;

DÉCLARE, par conséquent, qu'il a unanimement convenu que ce document, dans sa forme actuelle, doit faire l'objet d'une révision en profondeur où seront prises en compte les préoccupations détaillées qu'il a formulées au Groupe de travail et que le document révisé lui soit retransmis par la suite pour qu'il puisse l'examiner de nouveau;

RECOMMANDE EN OUTRE, du fait que le Groupe de travail souhaite porter le Guide à l'attention du Conseil au cours de la session de juin, que le Groupe de travail procède à la révision du document dans les plus brefs délais et le soumette à l'examen du CCPM afin que le Conseil puisse bénéficier de ce nouvel examen.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 2 mai 2000



Le 24 mars 2000

M. David Anderson
Ministre de l'Environnement du Canada

M^{me} Julia Carabias
Secrétaire à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches du Mexique

M^{me} Carol M. Browner
Administratrice de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Mesdames, Monsieur,

Nous nous permettons de solliciter de votre part que vous mettiez un terme, de façon diligente, au deuxième processus de révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

Nous nous rappelons tous que l'objet de la première révision a préoccupé le Comité consultatif public mixte (CCPM), les trois Comités consultatifs nationaux (CCN) et le public lors de la session ordinaire du Conseil tenue en juin 1999. Ayant pris la décision d'entreprendre une révision malgré l'avis contraire du CCPM et du public, vous avez par la suite annoncé un deuxième processus de révision qui, nous vous le rappelons respectueusement, était censé préciser certains détails mineurs de la procédure sans toucher à des éléments de fond.

Les membres du CCPM sont actuellement très préoccupés par le fait que d'autres discussions cadrant avec le deuxième processus de révision entravent la bonne marche du processus relatif aux communications sur les questions d'application et entachent la crédibilité de la CCE.

Nous vous pressons donc, soit de suspendre ces discussions, une décision que nous cautionnerions, soit de nous faire parvenir un texte qui servirait de fondement à la tenue d'une consultation publique.

Vous remerciant à l'avance de la suite que vous donnerez à la présente requête, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

Regina Barba
Présidente du CCPM

C.C. Membres du CCPM
Représentants suppléants du Conseil de la CCE
Directrice exécutive de la CCE